

CONTEXTE NATIONAL

Depuis les années 70, le mode de vie des jeunes enfants a évolué sous l'influence des changements dans la société et la famille. En effet, les mères de jeunes enfants sont plus nombreuses à exercer une activité. Cette évolution a entraîné un besoin croissant en terme de capacité d'accueil.

Au 1er janvier 2000, la France métropolitaine comptait 4,3 millions d'enfants de moins de 6 ans, dont 2,2 millions de moins de 3 ans. En 2005, la France entière compte 9 100 établissements d'accueil collectif. Le nombre de crèches familiales, en dehors de celles intégrées dans les structures multi-accueil, est de 850 en 2005. S'agissant de l'ensemble des places d'accueil collectif, leur nombre s'élève à 266 300 places en 2005. Le nombre de places en crèches familiales est de 62 300 places.

Par ailleurs, l'école maternelle occupe une place importante dans l'accueil des jeunes enfants : le taux de scolarisation en 2004-2005 est de 26,5 % dès l'âge de 2 ans et de 99,7 % dès 3 ans. Ces taux sont stables depuis plusieurs années. En 2002, la France, avec un taux de scolarisation à 3 ans de 100% se place avec les Pays-Bas, la Belgique, la Suède... en tête des pays européens. En revanche, les taux sont beaucoup plus faibles en Allemagne (87 %). Ces différences reflètent la diversité des choix politiques relatifs à la durée du congé maternité, les solutions de garde mises à la disposition des familles et la place de l'école dans la petite enfance.

Pour ce qui est des enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, le nombre de placements en famille ou en centre d'accueil, sur demande des parents ou par décision du juge pour enfants, a nettement diminué jusqu'au début des années 80, et s'est accru depuis 1983 pour atteindre 75 % de bénéficiaires en 1998. Le placement en famille d'accueil est préféré au placement en institution dans plus de la moitié des cas, traduisant une volonté de privilégier le maintien de l'enfant dans une cellule familiale.

SITUATION EN GUADELOUPE : FAITS MARQUANTS

- Amélioration de la qualité de l'accueil des très jeunes enfants
- Les capacités d'accueil en crèches collectives sont supérieures à la moyenne nationale
- Le taux de scolarisation des enfants de deux ans en maternelle reste inférieur à celui de la France
- Un taux d'adoption plus élevé qu'au niveau national

● Un nombre de places en crèche supérieur à la moyenne nationale

L'accueil des enfants en âge préscolaire est essentiellement assuré par les établissements collectifs (crèches, haltes garderies, jardins d'enfants). Au 31 décembre 2004, les établissements d'accueil collectif de Guadeloupe peuvent assurer la garde de 3060 enfants.

Au 31 décembre 2004, le taux d'équipement de la Guadeloupe en crèches collectives est supérieur à la moyenne nationale (89,2 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans contre 63,7 en France). De même, le nombre de places dans les garderies et jardins d'enfants est supérieur à la moyenne nationale (8,9 vs 2). A l'inverse, pour les autres modes de garde, la Guadeloupe a un taux d'équipement inférieur à la France.

Capacité d'accueil des enfants d'âge préscolaire Au 31/12/ 2004

	Nombre de places en Guadeloupe	Taux d'équipement pour 1 000 enfants*	
		Guadeloupe	France
Crèches collectives	2546	89,2	63,7
Assistants Maternelles indépendantes	ND	-	394 (e)
Garderies et jardins d'enfants	436	8,9	2,0
Haltes-garderies	78	1,6	14,5

Sources : DREES, Service départemental de PMI

Exploitation ORSaG

Notes :

* Dénominateur des indices (population de moins de trois ans pour les crèches et de moins de 6 ans pour les autres modes de garde) estimés par l'INSEE au 1^{er} janvier 2004.

(e) : chiffres nationaux estimés en 2000, les données n'étant pas disponibles pour certaines régions.

LE MODE DE VIE DES ENFANTS

Effectifs et taux de scolarisation publique et privée des enfants de 2 et 3 ans en maternelle en Guadeloupe (année scolaire 2004-2005)

Age de l'enfant	Effectif ¹ Guadeloupe	Guadeloupe (%) ²	France (%) ²
2 ans	963	13	26
3 ans	7002	95	99

Sources : Ministère de l'Education Nationale, INSEE
Exploitation ORSaG

¹ effectif des enfants scolarisés

² Pourcentage des enfants âgés de 2 ou 3 ans

Aide Sociale à l'Enfance en Guadeloupe au 31/12/2004

	Effectif Guadeloupe	Proportion pour 1 000 habitants de moins de 20 ans	
		Guadeloupe	France
Nombre d'enfants confiés à l'ASE	986	7	8
Sous protection conjointe	461	3	1
Nombre de bénéficiaires d'une AEMO ou AED	1 434	10	9
Dépenses d'ASE (milliers d'euros)	45 014	319	339

Source : DREES

Exploitation ORSaG

● Plus d'un enfant sur dix est scolarisé à 2 ans

Le taux de scolarisation en maternelle en Guadeloupe pour l'année scolaire 2004-2005 est globalement plus faible que sur le plan national. L'écart important pour les enfants de 2 ans se réduit à 3 ans. En effet, 13 % des enfants de deux ans sont scolarisés en Guadeloupe contre 26 % pour la France métropolitaine. Cependant, il faut tenir compte du fait qu'une partie des enfants âgés de deux ans sont accueillis soit en crèches collectives, soit en garderies.

● Des dépenses d'ASE tendant à se rapprocher de la moyenne nationale

Les actions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) comportent soit un placement dans une famille d'accueil ou un établissement (foyer de l'enfance, maison d'enfants à caractère social, village d'enfants, pouponnière, établissement de soins ou foyer de jeunes travailleurs), soit une action éducative à domicile (AED), menée par des travailleurs sociaux à titre préventif ou, une action éducative en milieu ouvert (AEMO), exercée en vertu d'un mandat judiciaire. Les enfants sous protection conjointe sont placés directement dans un établissement ou chez un tiers par le juge des enfants.

En Guadeloupe, alors que la proportion d'enfants confiés à l'ASE est inférieure à celle de la France métropolitaine, la proportion d'enfants sous protection conjointe ou bénéficiaires d'une AEMO est supérieure à celle observée au niveau national.

Les dépenses d'ASE pour 1 000 habitants âgés de moins de 20 ans en Guadeloupe sont inférieures de 6 % à la moyenne nationale, cet écart à nettement diminué depuis 1990 où il excédait les 30 %.

Crèches collectives : établissements d'accueil de jour des enfants de moins de trois ans. Elles sont traditionnelles (crèches de quartier, crèches de personnel), mini-crèches (appartements, pavillons, locaux sociaux) ou parentales (association de parents).

Crèches familiales : garde de jour au domicile d'assistantes maternelles agréées.

Multi-accueil : établissements recevant des enfants à la fois en crèche collective et en halte-garderie.

Haltes-garderies : établissements pour l'accueil discontinu, pendant la journée, d'enfants de moins de six ans.

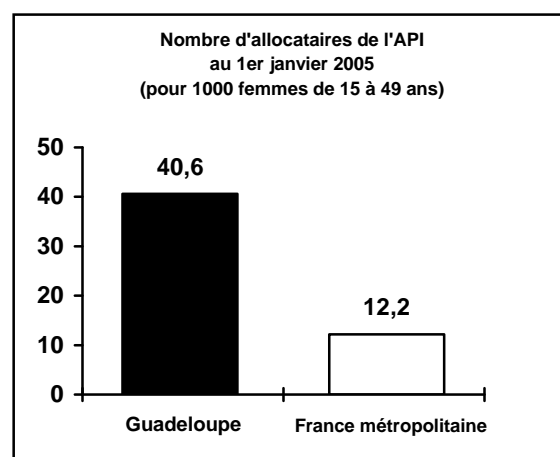
Jardins d'enfants : établissements assurant aux enfants de moins de six ans, en plus de la garde, le développement des capacités physiques et mentales par des exercices et des jeux.

- **Près de 5 000 familles monoparentales bénéficiaires de l'API**

L'Allocation de Parent Isolé (API) est versée aux mères ou pères isolés avec des enfants à charge, ou aux femmes enceintes isolées, dont les revenus sont inférieurs à un certain plafond.

En 2005, la Guadeloupe compte 4 803 familles monoparentales bénéficiaires de l'API. Cet effectif correspond à un nombre d'allocataires de l'API pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans de 40,6 contre 12,2 pour la France métropolitaine.

Pourcentage de familles monoparentales avec enfants bénéficiaires de l'API au 1^{er} janvier 2005



Sources : DRASS, CAF, MSA

- **Un taux d'adoption plus élevé qu'en France métropolitaine**

En France, les enfants adoptables sont soit des pupilles de l'Etat, soit des enfants de nationalité étrangère. Les pupilles sont des enfants confiés par leurs parents en vue de l'adoption, ou des enfants dont les parents ont été déchus de leurs droits, ou encore des orphelins.

Au 31 décembre 2005, onze pupilles placés en vue d'adoption ont fait l'objet d'une adoption plénière en Guadeloupe. La proportion de pupilles de l'état en Guadeloupe est inférieure à la moyenne nationale (15,5 pour 100 000 mineurs contre 17,5 en France métropolitaine) et le taux d'adoption est plus élevé (8,5 pour 100 000 contre 6,0). D'autres modes de placement (familles d'accueil, établissements) existent pour les pupilles de l'Etat non placés en vue d'adoption.

Situation des pupilles de l'Etat en Guadeloupe au 31 décembre 2005

	Effectif Guadeloupe	Proportion pour 100 000 mineurs	
		Guadeloupe	France
Pupilles de l'Etat (total)	20	15,5	17,5
dont placés en vue d'adoption	11	8,5	6,0

Sources : Enquête pupilles de l'observatoire national de l'enfance en danger (ONED) Exploitation ORSaG

LE MODE DE VIE DES ENFANTS

Rédaction du tableau de bord : Séverine FERDINAND